



Je constate que l'ensemble des bars et restaurants qui se sont équipés de terrasses fermées sur les quatre et cinq côtés avec l'astuce du toit poreux

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 11 janvier 2011

J'habite Marseille et je constate que l'ensemble des bars et restaurants qui se sont équipés de terrasses fermées sur les quatre et cinq côtés avec l'astuce du toit poreux ...

J'ai sollicité le préfet sans réponses ...

Pourriez vous me donner la marche à suivre pour ne plus être cerné par le tabac quand je fréquente ces lieux ?

Cordialement

B F

Réponse :

Il faut déposer une plainte au commissariat de police dont dépend l'établissement. On vous proposera de faire une main courante que vous devrez refuser car cela [ne sert à rien](#).

Si ce dépôt de plainte est refusé, vous devrez [effectuer votre plainte](#) auprès du procureur de la République en n'omettant pas d'y préciser le refus qui vous a été opposé.

Tentez cependant une démarche plus simple qui consiste à faire appel au [Conciliateur de justice](#).